

## DECISION

Concernant la signature d'un avenant pour la prolongation de la convention de mise à disposition d'un terrain situé sur parc d'activités de la Ribièvre, rue Archimède à Limoges

### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10 ;

**VU** la délibération n°2.2 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attribution du conseil communautaire au Président, autorisant le Président à passer les contrats de location d'immeuble.

**VU** la décision du Président de Limoges Métropole n°24643 en date du 30 novembre 2023 concernant la mise à disposition d'une parcelle de terrain à la Chambre d'Agriculture ;

**VU** la convention de mise à disposition d'un terrain situé sur le parc d'activités de la Ribièvre, rue Archimède à Limoges en date du 25 janvier 2024 ;

**CONSIDERANT** que Limoges est propriétaire d'un foncier d'une surface de 10826 m<sup>2</sup> environ, cadastré section HO numéro 0329 situé lieudit La Jourdanie à LIMOGES - Lotissement d'activités La Ribièvre ;

**CONSIDERANT** que la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne a souhaité louer cette parcelle afin de mettre en place un centre d'allottement destiné à accueillir les porcs dans l'attente de leur transfert vers l'abattoir de Villeneuve sur Lot ;

**CONSIDERANT** qu'un avenant a prolongé la mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier la délimitation de l'emprise mise à disposition.

## DECIDE

Article 1 : La convention de mise à disposition du terrain situé à La Jourdanie à Limoges, cadastrée section HO numéro 0329 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : L'emprise de la parcelle mise à disposition est modifiée selon le plan annexé à la convention, du 30 mars 2026 au 1<sup>er</sup> juin 2026 afin de permettre à Limoges Métropole de réaliser des tests de revêtements de surface.

Article 3 : Tous les autres articles prévus par la convention initiale restent inchangés.

Fait à Limoges, le

**24 DEC. 2025**

Le Président de Limoges Métropole,

**Guillaume GUERIN**  
Pour le Président  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
**Sylvain ROQUES**